

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

Par arrêté préfectoral n° **2025/31/DCSE/BPE/EXP du 2 septembre 2025** il sera procédé pendant 17 jours consécutifs, du **lundi 29 septembre 2025 à 9h00 au mercredi 15 octobre 2025 à 16h30**, aux enquêtes publiques conjointes préalables :

- à la déclaration d'utilité publique, au profit de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF), des travaux et des acquisitions foncières nécessaires au projet de requalification du secteur Foch, sur le territoire de la commune de Lagny-sur-Marne,
- au parcellaire, afin d'identifier les propriétaires et titulaires de droits réels et de déterminer précisément les parcelles à acquérir pour la réalisation de ce projet.

Madame Martine MORIN, sous-directrice de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, à la retraite, et Madame Anne-Marie DUQUENNE, chef de mission « Transports et Déplacements » à l'établissement public territorial « Grand Paris Grand Est » en retraite, sont désignées respectivement titulaire et suppléant, en qualité de commissaires enquêteurs.

Pendant toute la durée des enquêtes, le dossier d'enquête publique conjointe sera tenu en format papier, à la disposition du public à l'hôtel de ville de Lagny-sur-Marne sis 2 place de l'hôtel de ville (77400), aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en format papier, côté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Les observations et propositions du public pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, avant la fin de l'enquête à l'hôtel de ville de Lagny-sur-Marne (2 place de l'hôtel de ville (77400) – EP DUP Parcellaire – Secteur Foch). Toutes les observations écrites seront annexées au registre d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à l'hôtel de ville de Lagny-sur-Marne, sis 2 place de l'hôtel de ville (77400), aux dates et heures indiquées ci-dessous :

- lundi 29 septembre 2025 de 09h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête),
- samedi 11 octobre 2025 de 09h00 à 12h00,
- mercredi 15 octobre 2025 de 13h30 à 16h30 (clôture de l'enquête).

Le présent avis est consultable sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques. Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquêtes publiques conjointes auprès de la préfecture de Seine-et-Marne (DCSE – BPE - 12 rue des Saints-Pères - 77 010 Melun cedex). Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à l'hôtel de ville de Lagny-sur-Marne et consultable sur le site Internet de la préfecture de Seine-et-Marne.

Au terme de l'enquête publique, il sera statué par voie d'arrêté préfectoral sur la déclaration d'utilité publique, au profit de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) des travaux et des acquisitions foncières, nécessaires à la réalisation du projet de requalification du secteur Foch, situé sur la commune de Lagny-sur-Marne, et sur la cessibilité des parcelles et des droits réels immobiliers dont l'expropriation est nécessaire pour la réalisation de cet aménagement.